



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## BOUILLIE BORDELAISE OR BRUN®

Date de création : 24/01/2011

Version : 3.0

Date de dernière mise à jour : le 12/01/2015

### 1) **IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DU FOURNISSEUR**

#### 1.1) Identificateur de produit :

Nom commercial :

**BOUILLIE BORDELAISE  
OR BRUN®**

Nom du produit :

**BOUILLIE BORDELAISE MACC80 JARDINS**

#### 1.2) Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation de la préparation :

Fongicide

Utilisation(s) déconseillé(es) :

Aucune donnée disponible.

#### 1.3) Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de donnée de sécurité :

Identification du responsable de la mise sur le marché :

**OR BRUN S.A.S.**

146 route de Beauvoir, FRANCE

85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS

N° de téléphone : + 33 (0)4 78 90 68 66 ou +33 (0)2 51 58 28 26

N° de télécopie : + 33 (0)4 78 90 52 64 ou +33 (0)2 51 59 18 27

Email : [info@or-brun.com](mailto:info@or-brun.com)

#### 1.4) Numéro d'appel d'urgence :

Centre Anti-poisons de Paris – Hôpital Fernand WIDAL

Téléphone : + 33 (0)1 40 05 48 48

Horaires : Permanence téléphonique 7j/7, 24h/24.

### 2) **IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1) Classification de la substance ou du mélange :

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (SGH\_CLP) :

Indications de risque pour l'homme et l'environnement :

H400 Danger pour le milieu aquatique aiguë : Aquatic Acute 1 ; - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Danger pour le milieu aquatique chronique : Aquatic Chronic 2 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2) Éléments d'étiquetage :

Pictogramme(s) de danger :



GHS09



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## BOUILLIE BORDELAISE OR BRUN®

Mention d'avertissement : ATTENTION

Mention de danger :

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301/312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications diverses :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 à 50m par rapport aux points d'eau.

### 2.3) Autres dangers :

Substance PBT non classée.

Substance VPVB non classée.

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

## 3) COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1) Substances :

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'Annexe II partie A du Règlement REACH (CE) N°1907/2006.

### 3.2) Mélanges :

Description du mélange : Poudre mouillable (WP).

Composants contribuant aux dangers	Concentration (%)	No.-CAS	No. CE	67/548/CEE	CE 1272/2008	
				Classification	Code(s) des classes et catégories de danger	Code(s) des mentions de danger
Sulfate de cuivre neutralisé à la chaux (Bouillie Bordelaise)	70 ≤ C ≤ 80%	8011-63-0	-	Xn : 20, 41 N : 51/53	Acute Tox. 4 Eye Dam. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 2	H332 H318 H400 H411

Pour le texte complet des phrases-R et mentions H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## BOUILLIE BORDELAISE OR BRUN®

---

### 4) **PREMIERS SECOURS**

#### 4.1) Description des premiers secours :

Notes générales:	En cas de troubles graves ou persistants, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence. Avant de tenter de secourir des victimes, assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.
Inhalation :	En cas d'inhalation, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent.
Contact avec la peau :	En cas de contact avec la peau (ou les cheveux), enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Contact avec les yeux :	Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes au minima. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion :	Ne pas faire vomir sans avis médical. Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

#### 4.2) Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes éventuels :	Troubles rénaux, troubles hépatiques, fièvre, irritation, nausées, diarrhée et baisse de pression sanguine.
-----------------------	---

#### 4.3) Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers :

Remarques au médecin / traitements :	Traiter de façon symptomatique.
--------------------------------------	---------------------------------





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## BOUILLIE BORDELAISE OR BRUN®

---

### 5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1) Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée  
Produits extincteurs en poudre  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction non -appropriés :

Jets d'eau directs à grand débit.

#### 5.2) Danger particulier résultant de la substance ou du mélange :

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). En cas d'incendie, il peut se former (CO<sub>x</sub>).

#### 5.3) Conseils aux pompiers :

Équipement de protection spécial pour le personnel réposé à la lutte contre le feu :

Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## BOUILLIE BORDELAISE OR BRUN®

### 6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

#### 6.1) Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence :

- 6.1.1) Pour les non-secouristes : Ne pas respirer les fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
Informations générales : La faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur. Éviter tout contact direct avec le produit déversé.  
Eloigner le personnel non concerné. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Prudence en cas de déversement. La substance rend les surfaces glissantes. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Arrêter ou contenir la fuite à la source, si ceci ne présente pas de danger.  
Assurer une ventilation adéquate. Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Équipement de protection individuelle, voir section 8.
- 6.1.2) Conseils pour les secouristes : Gants de travail. Chaussures ou bottes de sécurité. Lunettes de sécurité et/ ou visière. Protection respiratoire.

#### 6.2) Précaution pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Si nécessaire. Consulter un expert.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### 6.3) Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

- 6.3.1) Méthodes de confinement : Contenir et collecter le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13).
- 6.3.2) Méthodes de nettoyage : Ne pas appliquer de jets bâton directs. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Transférer le produit récupéré et les autres matériaux dans des réservoirs ou conteneurs appropriés et stocker/ éliminer conformément aux règlements applicables.
- 6.3.3) Autres informations : Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat).





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## BOUILLIE BORDELAISE OR BRUN®

### 7) MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1) Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Mesures de protection :	Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières :	Assurer une ventilation adéquate. Équipement de protection individuelle, voir section 8.
Mesures d'hygiène :	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Remarques relatives à la Protection contre l'incendie et l'explosion :	Consulter les normes locales applicables à titre de conseil.

#### 7.2) Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Mesures techniques et conditions de stockage :	La configuration des zones de stockage, la conception des réservoirs, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale applicable. Stocker les produits conditionnés (fûts, échantillons, bidons...) dans des locaux bien ventilés, à l'abri de l'humidité, de la chaleur.
Matériaux d'emballage :	Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés.
Exigences concernant les locaux de stockage ou les réservoirs :	Stocker séparément des agents oxydants. Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé.
Précautions pour le stockage :	Ne pas stocker avec les aliments pour animaux. Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### 7.3) Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Aucune.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## BOUILLIE BORDELAISE OR BRUN®

---

### 8) CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1) Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition Non applicable

#### 8.2) Contrôles de l'exposition :

Mesure d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Ne pas toucher le produit sans équipements de protection appropriés.
Protection respiratoire :	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (masque à poussière).
Protection des mains et de la peau :	Porter les vêtements de protection appropriés. Utiliser des gants en caoutchouc-nitrile.
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité avec protections latérales ou écran facial (lunettes avec protection latérale conforme norme EN166).
Mesures générales de Protection :	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Mesures d'hygiène	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## BOUILLIE BORDELAISE OR BRUN®

### 9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1) Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat Physique / Couleur	Poudre bleutée
Odeur	Inodore
pH	environ 7 (en solution aqueuse)
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
Point initial d'ébullition/ intervalle d'ébullition :	Non déterminé
Point éclair	> 61°C
Taux d'évaporation :	Non applicable
Inflammabilité (solide / liquide)	Non classé come risque d'inflammabilité
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité :	Donnée non disponible
Limites supérieures/ inférieures d'explosivité :	Donnée non disponible
Pression de vapeur :	Négligeable
Densité de vapeur:	Non applicable
Densité relative :	0,55 - 0,7 g/cm <sup>3</sup> à 20°C
Solubilité dans l'eau :	Pratiquement insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	> 600°C
Température de décomposition :	> 200°C
Viscosité :	Non applicable
Propriétés comburantes :	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.
Propriétés explosives :	Non explosif

#### 9.2) Autres informations :

Sans objet.

### 10) STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1) Réactivité : Aucune donnée disponible
- 10.2) Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.
- 10.3) Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
- 10.4) Conditions à éviter : Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat).
- 10.5) Matières incompatibles : Aucune donnée disponible
- 10.6) Produit(s) de décomposition dangereux(x) : Pas de produit de décomposition dangereux connu si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## BOUILLIE BORDELAISE OR BRUN®

---

### 11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1) Informations sur les effets toxicologiques :

##### MELANGE :

Toxicité aiguë par ingestion :  
(Test : DL50 rat)

Dose > 2000 mg/kg  
(Source : fournisseur)

Toxicité aiguë par pénétration cutanée :  
(Test : DL50 rat)

Dose > 2000 mg/kg  
(Source : fournisseur)

Toxicité aiguë par inhalation :  
(Test : CL50 rat)

Dose > 5,06 mg/L d'air, durée d'exposition 4h  
(Source : fournisseur)

##### Mélange :

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Donnée non disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales :

Donnée non disponible.

#### 11.2) Autres informations :

Sans objet.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## BOUILLIE BORDELAISE OR BRUN®

### 12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 12.1) Toxicité :

Toxicité / Effets toxiques sur l'environnement : Mélange très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour les poissons	<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)	LC <sub>50</sub> (96h) > 0,052 mg /L
Toxicité chronique sur les invertébrés aquatiques vivant dans l'eau ou le sédiment	<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)	CSEO (28j) : 0,024 mg/L

Remarques générales : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (SP1).  
Ne pas décharger le produit ou son emballage dans la nature.

12.2) Persistance et dégradabilité : Non facilement biodégradable. Produit absorbé par le sol.

12.3) Potentiel de bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation..

12.4) Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

12.5) Résultats des évaluations PBT et vPvB :  
Substance PBT non classée, Substance VPVB non classée.  
Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

12.6) Autres effets néfastes : Aucun autre effet néfaste sur l'environnement.

12.7) Informations supplémentaires : /

### 13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1) Méthode de traitement des déchets :

Code déchets : **Donnée non disponible**

Nom du déchet : Donnée non disponible

\*Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CE.

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.  
Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## BOUILLIE BORDELAISE OR BRUN®

### 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement de transport	ADR/RID	IMDG	ICAO/IATA
14.1) Numéro ONU :	UN 3077	UN 3077	UN 3077
14.2) Nom d'expédition des Nations Unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Copper sulphate neutralised with lime)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S.	
14.3) Classe de danger pour le transport :	Dangereux pour l'Environnement : 		
14.4) Groupe d'emballage :	III	III	III
14.5) Danger pour l'environnement :	Non	Non	Non
14.6) Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Equipement de protection Individuel, voir section 8		
14.7) Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable		
Complément d'informations :	/	/	/

### 15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1) Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, santé et d'environnement :

Voir section 16) « Nomenclature des ICPE ».

15.2) Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## BOUILLIE BORDELAISE OR BRUN®

---

### **16) AUTRES INFORMATIONS**

#### Autres informations :

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

#### Nomenclature des ICPE (France) :

1172 Dangereux pour l'environnement -A-, Très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparation).

#### Texte intégral des phrases de risques et des Conseils de prudence :

Acute Tox. Toxicité aiguë  
Aquatic Acute Toxicité aiguë pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic Toxicité chronique pour le milieu aquatique

H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H332 Nocif par inhalation.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.  
IMDG : International Maritime Dangerous Goods.  
IATA : International Air Transport Association.  
OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.  
RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

#### Révision :

12/01/2015 : Mise à jour des informations relatives au règlement CLP.  
Cette version annule et remplace toutes les versions précédentes.

